

Editorial



Le Tétégraphie

Tout le monde le voit bien : notre village bouge, change, se transforme ... bref : il vit ! Grâce au travail et à l'impulsion donnée par votre Conseil municipal, les projets se concrétisent, prennent corps et donnent enfin réalité à une cohérence retrouvée au cœur même de notre cité et de nos institutions.

De nombreuses autres réalisations vont venir, d'ici la fin de notre mandat, émailler le cours de notre vie de Cucuronais. Car l'équipe que j'ai choisie, et que vous avez élue, dans laquelle chacun a su trouver sa place à la dimension de ses talents personnels, agit et s'affirme chaque jour davantage. En conservant bien entendu comme objectif la satisfaction des besoins de la majorité d'entre-vous.

Au vu de ce constat, il serait prétentieux de notre part de prétendre détenir la solution à tous les problèmes car, vous le savez bien, rien n'est plus difficile que de tout maîtriser et tout mener de front. Il y a, de plus, encore tant à faire ! Aussi, je considère que vos remarques, idées, suggestions et critiques, lorsqu'elles sont constructives, sont un moyen pour nous de travailler plus efficacement. C'est pourquoi j'essaie de maintenir le contact direct avec vous, mes administrés, en vous offrant un maximum de disponibilité et en essayant de rester « en pointe » sur tous les dossiers que nous abordons. De même, comme je le soulignais plus haut, Adjointes et Conseillers se donnent « à fond » dans l'étude et le suivi des projets qui, peu à peu, sous vos yeux, deviennent réalité.

Je reste donc persuadé que, dans votre for intérieur, vous savez depuis longtemps que nous n'avons qu'un seul but, qu'une ambition : vous servir du mieux que nous pouvons, avec parfois nos doutes et nos incertitudes, mais surtout avec nos compétences, nos convictions et notre volonté. Et cela représente une vraie force, au service de Cucuron et des Cucuronais.

C'est donc l'esprit serein que je vous invite à profiter de cette fin d'été qui, avec ses merveilleuses journées et ses apaisantes soirées, pourra si vous le souhaitez être l'occasion pour vous de savourer quelques instants de bonheur en famille, entre amis ou voisins.

Car là est la vie !

Votre Maire,
Roger DERANQUE

SOMMAIRE

Editorial	page 01	Le Billet d'humeur	page 16
Cucuron au quotidien	page 02	Cucuron au quotidien (suite)	page 17
<ul style="list-style-type: none">- Quartier St Michel- Visite du Sous-préfet- Zone bleue- FISAC- Charte signalétique- Cour de l'école maternelle- Un coin de Cucuron qui s'embellit- Commission Environnement- Inauguration		<ul style="list-style-type: none">- De la ferme à ta cantine- Vive les vacances- Réfection des chemins- Travaux	
Au Conseil municipal	page 05	Informations	page 18
		<ul style="list-style-type: none">- Fête du Parc du Luberon- Fête des Lumières 2010	

CUCURON AU QUOTIDIEN

Quartier Saint Michel



Comme prévu, les travaux de mise en sécurité du quartier Saint Michel et des pourtours nord du Don-

jon ont été effectués durant le mois de février. Un dispositif de protection a été réalisé à l'aplomb du rocher afin de prévenir les promeneurs que s'avancer trop près représente un danger potentiel de chute en contrebas.

A ce jour, des barrières ont été mises en place par les cantonniers en attendant les ouvrages définitifs.

Visite du Sous-préfet

André Carava, nouveau Sous-préfet d'Apt, a rencontré les élus le 3 mars en mairie.

Divers dossiers ont été abordés lors de l'entrevue, notamment ceux de la Maison de retraite, de la Coopérative vinicole, de l'accès au massif du Luberon.



Avant de rejoindre Apt, notre hôte a tenu à faire un tour de village malgré la pluie qui s'était également invitée ce jour-là.

Zone bleue

Le 08 mars, Luc REYNIER, Président de la Caisse locale GROUPAMA de Cadenet, en présence

d'Administrateurs et de Commerciaux, a eu le plaisir d'offrir au Maire entouré de ses Adjoints



et de Conseillers municipaux, 1000 disques de stationnement pour les remettre aux futurs usagers de la zone bleue. Le Maire a tenu à remercier GROUPAMA pour ce geste bien sympathique.

F.I.S.A.C.

Réunion publique au Foyer municipal le 6 avril où le Maire avait convié les acteurs économiques susceptibles d'être intéressés par la mise en place d'un Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Une assistance d'environ 40 personnes a suivi les explications données par Jean-Yves



RIOU, Adjoint en charge du dossier et par Messieurs Benoît CARRERE et Jérémy PLANTAIN représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse.

De nombreuses pistes et hypothèses de travail ont été évoquées, sachant que la finalité de l'opération et la condition de sa réussite passent par l'établissement d'un partenariat entre l'Etat, la commune et les structures économiques locales.

Un dossier qui revêt donc au niveau communal une grande importance et que nous nous attacherons à suivre avec beaucoup de soin et toute l'attention qu'il mérite.

Charte signalétique du Parc naturel régional du Luberon et son application sur le territoire de notre commune.

Réunion en Mairie de la commission "Signalétique village" avec Catherine LEGIER, chargée de mission environnement urbain au



Parc, afin de finaliser le document relatif à la réglementation de la signalétique dans le village et à l'extérieur de

l'agglomération.

De nombreux "débordements" ont été constatés lors de la mise en place d'enseignes, de pré-enseignes, et de publicité.

Un inventaire de tous les panneaux existants doit être effectué par Catherine LEGIER sur tout le territoire de la commune afin de vérifier leur conformité par rapport au règlement communal ainsi qu'à la loi. Ensuite, elle rendra compte à la commission qui prendra alors les dispositions nécessaires afin de régulariser la situation.

Cour de l'école maternelle



6 avril ! Démarrage des travaux à l'école maternelle. Réfection totale de la cour et construction d'un

préau.

Les entreprises retenues lors de l'appel d'offres sont à pied d'œuvre pour mener à bien la réalisation de cet important chantier. Livraison prévue courant août afin que tout soit définitivement calé pour la rentrée de septembre.



Un coin de Cucuron qui s'embellit !

Le terrain des courts de tennis vient d'être complètement réaménagé : suppression du vieux local en bois inutilisable, élagage et taille des végétaux en bordure du terrain, tonte de l'herbe, plantation d'oliviers et d'un



mûrier-platane, pose d'une barrière et d'une main courante. Les grillages des courts ont été remis en état et

l'entrée réaménagée.

De quoi satisfaire les nombreux amateurs de ce sport ... mais aussi les promeneurs qui pourront trouver en cet endroit un lieu accueillant propice à la détente et au calme.

Commission environnement

Suite à une réflexion sur l'usage de pesticides et de dés-herbants, et à une



volonté de parvenir à ne plus utiliser de produits chimiques à l'horizon 2012, un désherbeur thermique a été acheté par la commune afin de pouvoir intervenir sur la zone village et aux alentours. Le débroussaillage manuel a été élargi à certains chemins ruraux auparavant traités.

La formation sur le compostage donnée par Blaise LECLERC le 27 mars a regroupé 13 participants et s'est bien déroulée. Dans la continuité, nous envisageons d'organiser une formation sur le jardinage biologique, qui trouvera son aboutissement dans la création d'un espace « jardins familiaux » sur le site de la Ferrage.

Le dimanche 26 septembre 2010 aura lieu à Cucuron la fête du Parc naturel régional du Luberon, événement axé sur la biodiversité. A cette occasion, le samedi 25 septembre, une conférence sur le thème des OGM et de la biodiversité, sera donnée par Denis LAIRON. Favoriser le développement durable de la commune, c'est aussi accompagner le développement des énergies renouvelables. Ceci représente un enjeu important tant sur le plan local qu'à l'échelle mondiale.

A la demande du Maire, un premier travail de terrain a été réalisé au sein de la commission environnement, afin de partager les points de vue sur l'installation de panneaux photovoltaïques et de se rendre compte de manière très concrète des enjeux et réels impacts sur le territoire communal.



Inauguration



Venue du Président du Conseil Général de Vaucluse dans notre commune le 15 avril à

l'issue d'une matinée consacrée aux inaugurations des tronçons routiers nouvellement mis en service à Mérindol, Villelaure et Cucuron. Invités par le Président Claude HAUT, les maires et élus des communes du canton se sont retrouvés au Foyer municipal où, après le discours de bienvenue du Maire, notre Conseiller général Michel TAMISIER et le Président Claude HAUT ont évoqué les projets en cours pour notre canton.

Un apéritif préparé par les services du Conseil Général a ensuite été servi.



L'après-midi a été consacré à la visite de l'exploitation agricole de Nicolas MALLET, jeune agriculteur cucuronais.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets sont disponibles au secrétariat de la Mairie
et sur le site Internet www.mairie-cucuron.fr

*Extrait du compte-rendu du Conseil municipal
du vendredi 05 février 2010*

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{ème} Adjoint, Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe, Nicole BABAU, 4^{ème} Adjointe. Conseillers municipaux : Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claudie BLANC, Fatma LAKEHAL, Etienne MOUSSIER, Florence PELLEN, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absents : Arielle BARBE, Claude CANONNE.

Pouvoir : Arielle BARBE à Roger DERANQUE.

Secrétaire de séance : Françoise ARAMAND.

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 11 décembre 2009.

Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Voirie 2010 : validation du programme et demande de subvention.

Dotation Globale d'Équipement 2010 : demande de subvention

Accord unanime.

Portail de l'Étang : validation du projet global

Le Maire demande aux Elus de valider l'ensemble du programme.

Accord unanime.

Cour de l'école maternelle : demande d'aide spécifique au Conseil Général

Accord unanime pour demander cette aide d'un montant de 69 600 €.

Signature d'une convention municipale entre la commune et le club de tennis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention sous réserve de rajouter une clause qui prévoit que la commune aura un droit de regard sur le coût de la location horaire des courts.

Représentation communale auprès du SIVOM : Modification des délégués titulaires

Laëtitia Poidras souhaite se décharger de sa délégation auprès du SIVOM.

Le Conseil municipal prend acte de la candidature de Gérard Blanquer et l'approuve à l'unanimité.

Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

Aucune des parcelles présentées n'est préemptée.

Voirie 2010 : validation du programme et demande de subvention

Réfection du Chemin de Galon, du Chemin de Gastoule, du Chemin de La Figuière (section basse) pour un budget de 125 000 € HT

Accord unanime.

Questions diverses :

- Renouvellement des contrats d'assurance
- Elections régionales des 14 et 21 mars
- Contentieux
- Règlementation du stationnement

La séance est levée à 23h00.

*Extrait du compte-rendu du Conseil municipal
du vendredi 12 mars 2010*

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{ème} Adjoint, Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe, Nicole BABAU, 4^{ème} Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Claudie BLANC, Claude CANONNE, Fatma LAKEHAL, Etienne MOUSSIER, Florence PELLEN, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Régis VALENTIN.

Absents : Colette BONO, Stéphane ROURE

Pouvoirs : Colette BONO à Gérard BLANQUER
Stéphane ROURE à Claude REUSA

Secrétaire de séance : Régis VALENTIN

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 05 février 2010.

Le Maire demande ensuite que les modifications suivantes soient apportées à l'ordre du jour :

- Suppression du point : « présentation du dossier FISAC »
- Rajout du point : « révision simplifiée du POS rendant constructible la parcelle F 743 »

En préambule, le Maire fait part du courrier qu'il a reçu de Laëtitia POIDRAS, l'informant de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjointe déléguée à l'urbanisme, tout en conservant son mandat de conseillère municipale. Dans l'attente de l'accusé de réception du Préfet qui officialisera cette décision, le Maire a pris un arrêté de retrait de délégations.

Aménagement de la cour de l'école maternelle : attribution des lots

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

ABSTENTION : Anne-Cécile REUS

POUR l'option n°1 : Laëtitia POIDRAS

POUR l'option n° 2 : 15 + 2 pouvoirs = **17**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir le projet n°2 pour un montant total de travaux de 233 797,79 € TTC et attribue les lots :

N° 1) VRD Maçonnerie : Entreprise Amourdedieu et fils : 124 312,10 € HT / 148 677,27 € TTC

N° 2) Serrurerie – Préau : Argence : 71 191,00 € HT / 85 144,44 € TTC

AUTORISE le Maire à signer les marchés.

Programme de voirie communale 2010 : attribution du marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le groupement Eiffage-Amourdedieu pour un montant de 149 894,00 € HT / 179 273,23 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le marché.

Aménagement du parking St Victor : choix d'un maître d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT Mme Dominique LEGRAND pour un montant de 13 750 € HT / 16 445,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à recourir à la procédure à marché adapté pour le choix des entreprises.

Travaux de voirie rue de l'Andronne : avenant n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant pour un montant de 11 698 € HT / 13 991 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant.

Aménagement de la place de la Cabreyrade : présentation du programme et de l'estimation financière, demande de subventions

Ce projet sera débattu en commission afin d'en valider les orientations.

Mise en valeur du portail de l'Étang : présentation du programme, honoraires de maîtrise d'œuvre, demande de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'honoraires de Mme DUSAUTOY pour un montant de 15 820,70 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

VALIDE le projet et l'enveloppe estimative des travaux.

AUTORISE le Maire à lancer la procédure à marché adapté.

AUTORISE le Maire à déposer des subventions auprès des partenaires financiers de la commune.

Restauration de l'orgue de l'Eglise N.D. de Beaulieu : examen du projet et demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter la commission Gagnières du Conseil Général pour l'octroi de subvention sur la base du devis de M. Patrice Bellet d'un montant de 31 189 € HT / 37 302 € TTC.

Modification du POS permettant l'extension de la cave coopérative vinicole

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la procédure de modification du POS.

RETIENT le bureau d'études Urbanisme et Territoires pour un montant d'honoraires de 6 474,00 € HT / 7 742,90 € TTC.

Révision simplifiée du POS rendant constructible la parcelle F 743

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'ENGAGE à mettre en œuvre, le plus rapidement possible, les dispositions réglementaires visant à protéger de façon pérenne la zone agricole située quartier « Les Vautes ».

En outre, dans le cadre de la protection des sites, la commune exigera des maîtres d'œuvre et d'ouvrage, lors de la construction du futur établissement, que les recommandations architecturales prescrites par l'Architecte des Bâtiments de France soient scrupuleusement respectées.

Création du Comité Communal de Feux de Forêts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ENTERINE la création du CCFF.

NOMME Gérard BLANQUER, Claude REUSA, Marius RISBOURG et Régis VALENTIN membres du CCFF aux côtés des bénévoles. Le Maire est Président de droit, Marius RISBOURG sera vice-président et Yves PELLEN, bénévole, sera responsable technique.

Indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de prendre en charge une contribution annuelle de 63,15 € par instituteur bénéficiant de la majoration de 25 % au titre de l'indemnité représentative de logement 2009.

Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

Les parcelles section G n° 682, 683 et 684 ne sont pas préemptées.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil pour entamer une négociation amiable avec les acquéreurs potentiels de la parcelle section G n° 104 (La Glacière).

Accord unanime.

Questions diverses

- Contentieux

- Entretien des espaces verts

- Immeubles Cours Pourrières .
- Sécurité du Donjon
- Pratique du tennis

La séance est levée à 23h55.

*Extrait du compte-rendu du Conseil municipal
du vendredi 02 avril 2010*

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1ère Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2ème Adjoint. Nicole BABAU, 4ème Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Claudie BLANC, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claude CANONNE, Fat LAKEHAL, Etienne MOUSSIER, Florence PELLEN, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absente : Laëtitia POIDRAS

Pouvoir : Laëtitia POIDRAS à Roger DERANQUE

Secrétaire de séance : Régis VALENTIN

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 mars 2010.

Le Maire demande à Jean-Yves RIOU, Adjoint aux finances, de présenter aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour et relatives aux finances.

Octroi des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivant votes ci-dessous :

- Office de Tourisme, Vélo-Club du Mourre Nègre :

ABSTENTION : 1 = Jean-Yves RIOU

POUR : 17 + 1 procuration = 18

- La Navette :

ABSTENTION : 1 = Anne-Cécile REUS

POUR : 17 + 1 procuration = 18

- Autres associations :

POUR : 18 + 1 procuration = 19

Approbation du compte de gestion 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'approuver le compte de gestion 2009.

Vote du compte administratif 2009

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président », le Maire propose aux membres du Conseil de désigner Jean-Yves RIOU, Adjoint chargé des finances, Président.

Accord unanime.

Le Président propose aux membres du Conseil de procéder au vote. Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE d'approuver le compte administratif 2009.

Fixation des taux d'imposition locale

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MAINTIENT pour l'année 2010 les taux de contributions directes votés en 2009.

FIXE le taux relais à 21,56 %.

Vote du budget primitif 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE le budget primitif.

Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter les résultats de clôture 2009 tel qu'exposé.

Enfouissement du réseau BT et HTA boulevard du Sud

Le montant des travaux s'élève à la somme de 39 234,24 € soit, pour les 50% de participation communale, la somme de 19 617,12 € HT.

Accord unanime.

Présentation du dossier FISAC

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe du dépôt d'un dossier de demande d'aide dans le cadre du FISAC.

AUTORISE le Maire à solliciter la dite subvention, sous réserve d'éligibilité des programmes.

Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Aucune des parcelles présentées n'est préemptée.

Questions diverses

- Place de la Cabreyrade
- La Glacière
- Voirie
- Hangar Cours Pourrières

La séance est levée à 22h45.

*Extrait du compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 28 mai 2010*

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1ère Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2ème Adjoint. Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe. Nicole BABAU, 4ème Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Claudie BLANC, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claude CANONNE, Etienne MOUSSIÉ, Anne-Cécile REUS, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absents : Fat LAKEHAL (arrivée à 21h30), Florence PELLEN, Claude REUSA

Pouvoirs : Florence PELLEN à Thierry BENOIT
Claude REUSA à Stéphane ROURE

Secrétaire de séance : Colette BONO

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 02 avril 2010.

Le Maire demande ensuite à :

- rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
 - Constitution partie civile de la commune dans une affaire d'infraction au code de l'urbanisme.
 - Office du Tourisme : embauche d'un salarié à mi-temps en CDI et emploi d'un 2^o CAE.
 - Questions Diverses : compte-rendu des travaux de la sous-commission urbanisme.
- retirer de l'ordre du jour le point suivant :
 - Validation de la procédure pour la délimitation et le classement d'une zone agricole en tant que zone agricole protégée.

En préambule, le Maire informe le Conseil qu'il va autoriser Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, présent dans l'assistance, à prendre la parole. En effet, ce dernier souhaite apporter à l'assemblée quelques précisions à propos de l'éditorial publié dans le bulletin municipal « Le Télégraphe » Hors-série 2010. Monsieur MARTINEZ explicite alors son point de vue et sa démarche concernant le litige qui l'oppose actuellement à la commune. Ceci fait, le Maire le remercie et passe au traitement des questions à l'ordre du jour.

Remise gracieuse de pénalités

- Demande de M. ABBAS MOUSSA

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

CONTRE : 14 + 2 pouvoirs = **16**

ABSTENTION : **2** = Gérard BLANQUER, Claude CANONNE

- Demande de M. BERTIN

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

CONTRE : 15 + 2 pouvoirs = **17**

ABSTENTION : **1** = Gérard BLANQUER

Le Conseil municipal,

NE RESERVE PAS une suite favorable à ces deux demandes.

Admission en non valeurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE que soient admis en non valeur les titres émis.

Rectificatif sur la délibération portant fixation des taux d'imposition locale

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération du 02 avril 2010 fixant les taux d'imposition 2010.

Le rectificatif est approuvé à l'unanimité.

Fonds départemental unique de solidarité pour le logement : appel de fonds 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de participer au financement du fonds départemental unique de solidarité pour le logement.

Syndicat Intercommunal de Transports de la Motte d'Aigues : participation de la commune au versement de l'indemnité de l'aide au retour à l'emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de participer à la prise en charge de l'indemnité de l'aide au retour à l'emploi de Madame BACHIMONT selon la clé de répartition votée le 31/12/2009, ce qui représente un montant de 21,75 €/mois, pour une durée maximum de 23 mois à compter de janvier 2010.

Demande de dérogation à la règle du repos dominical

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la société DELEPLANQUE et Cie à employer du personnel pour la période du 14/07/10 au 31/08/10.

Modification dans la composition du Comité Communal de Feux de Forêts (CCFF)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

NOMME Régis VALENTIN Vice-président du Comité Communal de Feux de Forêts, en remplacement de Marius RISBOURG.

Acquisition d'une balaveuse

Afin de finaliser correctement cette étude et de recueillir l'ensemble des pièces de ce dossier, le Maire demande le report de cette question à un prochain conseil.

Aménagement de la cour de l'école maternelle : avenant n°1

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

POUR : 13 + 2 pouvoirs = **15**

ABSTENTION : **4** = Claude CANONNE, Roger DERANQUE, Jean-Yves RIOU, Marius RISBOURG.

Le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise titulaire du lot d'un montant de 3 847,85 € HT, portant le montant total du marché à 128 159,95€ HT / 153 279,31€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Ecole de musique : approbation de la convention relative à l'accueil des élèves de la commune de Cucuron à l'école municipale de musique de Pertuis

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

ABSTENTION : **2** = Etienne MOUSSIÉ, Marius RISBOURG

POUR : 15+2 pouvoirs = **17**

Le Conseil municipal,

DONNE son accord de principe;

AUTORISERA le Maire à signer la convention lorsque celle-ci sera considérée comme définitive et comportera notamment les modifications demandées au nom de la commune par Jean-Yves RIOU.

Aménagement des plateaux piétons boulevard du Sud : signature de la convention avec le Conseil Général

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

ABSTENTION : **1** = Marius RISBOURG

POUR : 16+2 pouvoirs = **18**

Le Conseil municipal

ACCEPTÉ les termes de la convention présentée par le Conseil Général de Vaucluse.

VALIDÉ la participation de la commune sur la base d'un coût total estimatif de travaux de 294 372,36 € HT

AUTORISE le Maire à signer la convention.

Eglise : restauration de la chapelle St-Jean-Baptiste

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

POUR : 15 +2 pouvoirs = **17**

ABSTENTION : **2** = Laëtitia POIDRAS, Marius RISBOURG

Le Conseil municipal,

VALIDÉ la participation de la commune à hauteur de 11 446 € pour la restauration de l'autel de la chapelle St-Jean-Baptiste et la mise aux normes de l'installation électrique.

AUTORISE le Maire à demander des subventions auprès de la Région et du Conseil Général.

Pose de mobilier urbain sur les places de l'Etang

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

POUR : **9** (8+1 pouvoir)

CONTRE : **1** = Laëtitia POIDRAS

ABSTENTION : **9** (8+1 pouvoir) = Stéphane ROURE (+ pouvoir), Etienne MOUSSIER, Marius RISBOURG, Claude CANONNE, Colette BONO, Claudie BLANC, Arielle BARBE, Anne-Cécile REUS

Le Conseil Municipal,

RETIENT l'idée d'aménager les places haut et bas de l'Etang avec la pose de bornes amovibles.

AUTORISE le Maire à déposer un dossier auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

RETIENT le devis de la fonderie de Roquevaire pour un montant de 4 364,78 € HT si le projet est validé par l'ABF.

Compte-rendu des travaux de la commission environnement et positionnement du Conseil municipal sur le photovoltaïque

En attendant le résultat des travaux de la commission, il est demandé aux éventuels pétitionnaires de bien vouloir différer le dépôt de leurs dossiers.

A la demande du Maire qui souhaite que de nouveaux élus rejoignent la commission Environnement, Claudie BLANC, Françoise ARAMAND et Thierry BENOIT se portent volontaires pour venir la renforcer et participeront désormais aux réunions de travail.

Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Aucune des parcelles présentées n'est préemptée.

Constitution de partie civile par la commune dans une affaire d'infraction au code de l'urbanisme

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

ABSTENTION : **1** = Marius RISBOURG

POUR : **18** (16+2 pouvoirs)

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans ce dossier.

Office du Tourisme : embauche d'un salarié à mi-temps en CDI et emploi d'un 2^e CAE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RESERVE un avis favorable à l'embauche d'un salarié à mi-temps en CDI et l'emploi d'un 2^e CAE.

Questions diverses

- Préemption de la parcelle G 859
- Contentieux juridique
- Réfection de la voirie urbaine
- Signature d'une convention entre l'IME La Bourguette et la commune
- Entretien des platanes cours Pourrières et Saint Victor
- Compte-rendu des travaux de la sous-commission urbanisme

Levée de la séance à 01h00.

Extrait du compte-rendu du Conseil municipal
du jeudi 17 juin 2010

La séance est ouverte à 19h00.

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Françoise ARAMAND, 1ère Adjointe. Laëtitia POIDRAS, 3^{ème} Adjointe. Nicole BABAU, 4ème Adjointe. Conseillers municipaux : Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Etienne MOUSSIER, Florence PELLEN, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absents : Jean-Yves RIOU, Arielle BARBE, Claude CANONNE

Pouvoirs : Jean-Yves RIOU à Roger DERANQUE
Arielle BARBE à Colette BONO

Secrétaire de séance : Françoise ARAMAND

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 28 mai 2010.
Le Maire demande ensuite à rajouter à l'ordre du jour :

- l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

Attribution du marché portant sur l'aménagement de divers lieux de stationnement dans le village

Après en avoir délibéré, et enregistré les votes :

CONTRE : 1 = L. POIDRAS, qui n'approuve pas le projet derrière l'Eglise et la reprise en enrobé des abords du cimetière et qui aurait préféré un traitement plus rural sur cette section.

POUR : 15+2 pouvoirs = 17, étant précisé que A.C. REUS fait observer au Conseil qu'elle estime qu'il n'était pas nécessaire de goudronner le parking devant le cimetière.

Le Conseil municipal,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise AMOURDEDIEU pour un montant de 66 204 € HT / 79 180 € TTC.

Dissolution du Syndicat Intercommunal de Musique et signature de la convention avec la ville de Pertuis pour la création d'une école de musique municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil des élèves de Cucuron à l'école municipale de musique de Pertuis.

APPROUVE le principe de dissolution du syndicat intercommunal de musique.

DECIDE de demander au Préfet de Vaucluse que le patrimoine mobilier du SIM soit attribué à la ville de Pertuis.

Acquisition d'une balayeuse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire l'acquisition de la machine de démonstration de la société NILFISK pour un montant de 55 000 € HT.

Divers

Le Maire fait part au Conseil municipal des courriers de remerciements reçus.

La séance est levée à 20h10.

LE BILLET D'HUMEUR

« Vol au dessus d'un nid... »

Avant tout, parce que je le vauz bien et afin qu'entre nous ne subsiste aucun doute quant à mon honnêteté, je veux préciser que Madame L.B. ne m'a fait aucun versement tant en chèque qu'en liquide !

Je tiens aussi à préciser que la susnommée n'entretient aucune relation avec les personnes évoquées plus loin, enfin presque...

A l'occasion de la nouvelle présentation du « Télégraphe » la commission communication sous la responsabilité de Nicole Babau, adjointe chargée de la communication, m'a demandé de faire un billet d'humeur « drôle ».

Si je lis entre les lignes « drôle » peut vouloir dire : « pas politique, pour une fois ».

Drôle, juste à moi, un dépressif chronique congénital, est ce bien raisonnable ?

Drôle, mais comment voulez-vous que je sois drôle, alors que l'on vient de me coller une année de travail supplémentaire, moi qui n'aime pas ça. En fait les modestes veulent que les aisés payent plus, les aisés eux préfèrent regarder les modestes bosser un peu plus. Pétard, ce n'est pas simple !

Drôle, alors que les Bleus y font que dire des gros mots et que même « Titi » est allé se confesser en sortant de l'avion, direct à l'Elysée, ça devait presser. Il aurait dit au Président : « Malheureusement vous ne sortirez pas grandi de cette affaire ! ». Je dis moi qu'il manque de tact, on ne se moque pas du physique.

Drôle, alors que lors des pots de l'amitié qui clôturent certaines réunions il ne va plus rester que l'amitié avec éventuellement un verre d'eau. Rigueur Elyséenne oblige, plus de « garden-party ».

Drôle, comme un cahier de doléances ! Vive les vacances, plus de pénitence, les cahiers au feu et les maîtres au milieu...

Arrêtons, arrêtons, j'ai une côte cassée, je ne peux pas rire.

Drôle, comme une blague de Toto derrière l'église ? Ha ! Oui, oui... !

Alors, c'est l'histoire de Toto et de trois grands-pères assis sur un banc derrière l'église. Un dit aux autres

Trop bon !

Marius

CUCURON AU QUOTIDIEN (suite)

De la ferme à ta cantine

Jeudi 17 juin : il s'agit du troisième temps fort de l'opération



"De la ferme à ta cantine". Le menu spécialement préparé avec des produits locaux, a fait l'unanimité parmi les enfants, les enseignants, quelques parents, le maire et ses deux adjointes qui, pour la circonstance, ont partagé ce repas.

Nous pouvons déjà observer que de nouvelles pratiques se mettent en place au quotidien, Marie-Christine, cantinière, s'efforçant de trouver de plus en plus de produits appropriés provenant de l'agriculture locale, en introduisant progressivement des produits issus de l'agriculture biologique.

Cette opération sera non seulement renouvelée à la rentrée, mais étendue afin que la commune apporte sa contribution au développement de nos productions locales.

Un grand bravo aux élèves de la classe maternelle (moyenne et grande section) de Véronique SIMONI qui ont remporté un prix au concours artistique qui consistait, pour ce troisième repas 100% local, à confectionner un tableau type Arcimboldo avec, bien sûr, des produits locaux.



Vive les vacances...

... et adieu à l'école primaire ! Vingt huit



élèves prendront en septembre le chemin du collège pour faire leur entrée en sixième. Afin d'ac-

compagner cette importante étape de leur vie, la municipalité leur a offert à chacun un exemplaire du Petit Larousse 2010 dont ils seront sans doute amenés à se servir au cours de leurs études. Nous leur souhaitons à toutes et tous une belle réussite !

Réfection des chemins



Le programme d'entretien et de réfection des chemins de campagne, planifié annuellement, se poursuit comme

prévu avec la réalisation pour 2010 de trois nouveaux chantiers : chemins de Gastoule, de Galon et de la Figuière sur sa partie basse.

Sous la direction du bureau d'études TGE, les entreprises

AMOURDE-DIEU et EIF-FAGE ont, cette année encore, assuré un travail efficace et de qualité ... pour la



plus grande satisfaction des usagers.

Travaux

Plusieurs chantiers ont été mis en œuvre dans le cadre du plan de circulation.

Notamment ceux du parking Cours Pourrières,

fonctionnel et à proximité immédiate du centre-village et du parking situé derrière l'église.



INFORMATIONS

Fête du Parc naturel régional du Luberon

Le dimanche 26 septembre prochain « La Région fête les parcs naturels régionaux », comme chaque année depuis trois ans.



Cette année, le Parc naturel régional du Luberon a choisi le village de CUCURON pour cadre de cette manifestation, qui, tout en se voulant festive et conviviale, ambitionne aussi

de sensibiliser à la nécessité de préserver et de mettre en valeur notre patrimoine.

Le thème retenu est : « La biodiversité, de ma rue à ma planète ».

En cette année consacrée année internationale de la biodiversité par l'UNESCO, il était important d'utiliser ce moment fort de communication et de contact avec la population pour mettre en valeur la richesse et la fragilité de la biodiversité.

D'autres thématiques pourront, cependant, être abordées dans des animations ou des stands spécifiques, comme par exemple les « sentinelles du goût » sélectionnées en Provence-Alpes-Côte d'Azur par le mouvement Slow Food.

Au programme :

- le matin, des randonnées, accompagnées ou libres, à pied, en vélo (route et VTT), des visites (voir détail du programme),
- à 12 heures 30, ce sera l'heure de l'apéritif, offert par la Région et composé exclusivement de produits régionaux proposés par les producteurs du Parc,
- puis, ceux qui n'auront pas apporté leur pique-nique trouveront sur place des produits frais proposés par les producteurs des « marchés paysans » du Luberon, des assiettes pique-nique, un plat chaud à base de produits régionaux, à moins qu'ils n'optent pour l'un des restaurants du village,
- l'après-midi, on aura le choix entre des stands, des animations et des ateliers pour adultes, enfants et ados, de la musique, des spectacles... jusqu'à 18 heures.

Alors, réservez dès à présent le :
Dimanche 26 septembre sur vos agendas et... parlez-en autour de vous !

Fête des Lumières



S'il est des lumières qui émerveillent aussi bien les petits que les grands, ce sont bien celles de Noël car elles promettent aux uns des rêves longtemps imaginés et aux autres la joie de se retrouver en famille.

Aussi le 1^{er} décembre, la Municipalité a décidé, pour la 3^{ème} année consécutive, de donner à ces lumières un éclat particulier lors de l'illumination des rues et des places du village.

Nous vous invitons à participer à cette manifestation en illuminant également vos fenêtres et vos vitrines.

Après le feu d'artifice tiré depuis le bassin de l'Étang, nous vous donnons rendez-vous autour d'un verre de vin chaud pour les adultes et de friandises pour les enfants.

Mairie de Cucuron Rue Léonce Briegne - 84160 Cucuron

Téléphone: 04 90 77 22 01 - Télécopie: 04 90 77 12 58

Courriel de la Mairie: mairie-cucuron-accueil@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cucuron.fr

Directeur de la publication :

Roger DERANQUE

Responsable mise en page et rédaction :

Nicole BABAU

Photos :

Régis VALENTIN

Comité de rédaction :

Claude CANONNE

Jean Yves RIOU

Marius RISBOURG

Stéphane ROURE

